

LA DELIMITATION ENTRE DROME ET VAUCLUSE. POURQUOI L'ENCLAVE ?

A suivre sur une carte I.G.N au 100.000^e de préférence, et sur le croquis joint, d'après la carte de Cassini.

Au premier regard porté sur une carte actuelle on est frappé par les sinuosités irrégulières des limites Drôme-Vaucluse, et par la présence singulière en enclave du canton vauclusien de Valréas, séparée de son département par un étroit couloir : 500m seulement au niveau du pont sur l'Eygues, en aval de St Maurice. Ni reliefs, ni cours d'eau de quelque importance ne justifient cette délimitation. C'est par l'histoire féodale, et jusqu'en 1800, qu'il faut l'expliquer.

On n'a pas ici la prétention de résumer cette histoire compliquée, qui exigerait l'étude de nombreuses pièces d'archives. On rappellera seulement quelques dates maîtresses relatives aux rapports souvent difficiles de 5 puissances seigneuriales, dont les territoires et les droits se juxtaposaient et s'imbriquaient dans ce pays de transition entre Dauphiné, Languedoc, Comtat-Venaissin (1) et Provence. On se battait, on signait des traités non toujours respectés, on achetait, on vendait des terres rurales, des villages, des châteaux, des villes. Le même village pouvait dépendre de plusieurs seigneurs. Les Dauphins (rois de France depuis Louis XI) les marquis de Provence, les comtes de Provence, les Princes d'Orange, les papes de Rome, puis ceux d'Avignon (de 1309 à 1377) et de nouveau ceux de Rome, et sans compter les évêques de St Paul Trois Châteaux, Vaison et Sisteron, furent mêlés à cette histoire compliquée.

Il fallut l'autorité du Consulat, en 1800, après 10 ans de Révolution politique et administrative pour proposer des limites stables aux deux départements. Plusieurs retouches furent nécessaires. Et les contestations ne sont pas encore éteintes.

I - Les emprises dauphinoises dans le sud de la Drôme actuelle.

1029. L'archevêque de Vienne divise son fief temporel : la partie nord va au Comté de Savoie, la partie sud à Guigues le Vieux, comte d'Albon. Ces comtes étendent considérablement, ainsi que les Dauphins qui leur succèdent, leurs possessions vers les Alpes à l'Est et au Sud.

1300 (Acquisition par les Dauphins (de Grenoble) des 2 baronnies de Montauban-
1317 sur l'Ouvèze et de Mévouillon : ce sont "Les Baronnies" actuelles.

1349 Le Dauphin Humbert II "transporte" son Dauphiné au fils aîné du Roi de France : cette grande province fera bientôt partie du Royaume.

II - Les deux Provinces et la lente formation d'un Comté Venaissin papal : on va voir l'acharnement de la papauté à conserver ses droits, et augmenter en étendue cette province géographiquement française.

Le Comte de Provence est maître des Alpes du sud (sauf celles de Nice); tandis que le Marquis de Provence possède les pays rhodaniens des 2 rives du Rhône à partir de la latitude de Montélimar (environ) et une partie du Languedoc, sous la dépendance des puissants comtes de Toulouse.

1229 : après la dure guerre des rois de France et féodaux du nord contre les Albigeois du Languedoc, le traité de Paris ôte à Raymond VI de Toulouse ses possessions rhodaniennes du Comté Venaissin et les remet au pape, sous certaines réserves. Une dizaine de villes du Sud de la Drôme actuelle y sont comprises.

(1) il faudrait dire "Comté" - et sa première capitale fut Venasque - non loin de l'abbaye de Sénanque -, ensuite Carpentras.

- 1234 Le Pape refuse de rendre le Comté-Venaissin au Comte de Toulouse, qui essaie de le reprendre par la force, et est excommunié. Montélimar, Mornas sont déclarées par le pape "interdites". Mais le Comte de Toulouse se maintient dans le Comté jusqu'à sa mort.
- 1249 Pendant la croisade en Egypte de Louis IX roi de France, sa mère Blanche de Castille et son frère Alphonse de Poitiers maintiennent les droits royaux sur le Comté. Alphonse de Poitiers et la "reine" Jeanne sa femme (fille d'un comte de Toulouse) l'administrent jusqu'à leur mort en 1271.
- 1273 Le roi de France Philippe le Hardi s'empare du Comté, mais le pape l'oblige à y renoncer.
- 1274 La papauté devient propriétaire du Comté - et cela jusqu'à la Révolution française.
- 1316 Les papes achètent et entourent de remparts Valréas, Richerenches, Grillon et plus tard Visan: ce sera un jour l'Enclave.
- 1348 Avignon - qui ne faisait pas partie du Comtat est achetée par les papes, avec les villages contigus (1). Ils y résideront pendant la plus grande partie de leur exil de Rome.

III - La Principauté d'Orange est tout à fait indépendante du Comtat Venaissin (depuis Guillaume, compagnon de Charlemagne) et reconnaît seulement un lointain suzerain, l'Empereur Germanique.

- 1309 Elle est gouvernée par la famille provençale des Baux
- 1539 Elle revient à Guillaume de Nassau, prince de Hollande
- 1701 Elle passe à la famille française des Conti.
- 1713 Elle entre dans le royaume de France, avec quelques petits fiefs isolés, tel Montbrison sur Lez.

IV - Les Comtes de Provence sont encore présents à l'Est du Rhône dans des terres ni dauphinoises, ni comtadines, ni dépendantes de la Principauté d'Orange. Le plus étendu de ces fiefs provençaux est le Comté de Grignan. Chacun sait que la fille de Mme de Sévigné devint par mariage comtesse de Grignan. Le beau château est maintenant un musée, propriété du Conseil Général de la Drôme.

On est frappé par la juxtaposition et l'imbrication de fiefs parfois minuscules, où ne résident pas leurs puissants souverains et qui sont gouvernés par des lieutenants généraux, et le légat du pape à Avignon. Les longs conflits paraissent éteints à partir du 17^e siècle : Le Roi de France a imposé son autorité presque partout - sauf le comtat qui reste terre étrangère.

Une civilisation originale, parfois raffinée, dans les milieux ecclésiastiques et aristocratiques, se maintient - avec la langue d'oc - dans toute la Provence, au sens large et ancien du mot.

(1) Villages qui appartenaient aux Dauphins et aux Hospitaliers de St Jean depuis la dissolution de l'Ordre des Templiers.

V - La révolution administrative de 1790 à 1800

En 1790, tout le territoire français est divisé par un décret de l'Assemblée, en départements et districts, qui doivent remplacer les anciennes provinces : on va voir que ce ne fut pas sans difficultés entre Drôme et Ancien Comtat.

L'historien drômois bien connu, Delacroix a raconté cette transformation dans sa "statistique du département de la Drôme" - édition 1835 - p.177 et suivantes. Cette documentation a été recueillie par notre collègue Pierre Martin de Valence, pour cette étude de l'Enclave de Valréas.

"Lors de la division de la France en départements, en février et mars 1790, on forma le département de la Drôme de la partie méridionale du Dauphiné et de quelques enclaves de la Provence. Ce fut plus tard qu'on y réunit les 7 communes du Comtat.

On ajouta que la principauté d'Orange formerait provisoirement un district, sous l'administration du département de la Drôme, mais qu'elle pourrait opter son union à un autre département.

La ville de Carpentras et les communes de son ressort demandèrent, en 1791, leur réunion à la France; elles formèrent le district d'Ouvèze, qui fut aussi provisoirement réuni au département de la Drôme (y compris Montbrison sur le Lez)

En 1792, la ville d'Avignon et le Comtat-Venaissin furent incorporés à l'empire français, et l'on forma de ce pays un département, sous le nom de Vaucluse, auquel on réunit les districts de l'Ouvèze et d'Orange, qu'on détacha du département de la Drôme.

Les communes de Valréas, Grillon, Richerenches et Visan, appartenant au Comtat et enclavées dans les terres du Dauphiné, formèrent un canton du département de Vaucluse.

Les représentants du Peuple, Rovère et Poulitier, chargés en 1793, de l'organisation définitive du département de Vaucluse et de sa démarcation avec celui de la Drôme, otèrent à celui-ci, pour les réunir à Vaucluse, les communes de Suze, Rochegude, Bouchet et Tulette; de cette manière, l'enclave de Valréas cessa d'exister, et le canton de Suze se trouva uni au département de Vaucluse.

Les habitudes, les relations d'affaires et de commerce des habitants de ce canton furent froissées de leur réunion au département de Vaucluse. Ils demandèrent qu'on les rendît au département de la Drôme, et leur voeu fut accueilli par la loi du 28 pluviôse An VIII, sur l'organisation départementale et municipale qui a compris dans l'arrondissement de la sous-préfecture et du tribunal de Montélimar l'ancien canton de Suze, composé de la commune de ce nom et de celles de Rochegude, Bouchet et Tulette. Le canton de Valréas s'est ainsi trouvé de nouveau enclavé dans le département de la Drôme.

Cette enclave a été l'objet de nombreuses réclamations de la part des Conseils Généraux des deux départements : tous deux exposaient les inconvénients de l'enclave, et demandaient qu'on la fît cesser; mais chacun proposait un expédient différent.

Le conseil général de Vaucluse voulait qu'on donnât à ce département les communes de Tulette, Bouchet, Rochegude et Suze, tandis que le conseil général de la Drôme demandait la réunion à ce département du canton de Valréas. Dans ce conflit de prétentions si opposées, le statu quo a été maintenu et tout porte à croire qu'il continuera de subsister longtemps".

X X X X X X X X X X

La carte de J.D de Cassini, à l'échelle calculée en toises, correspondant à une échelle métrique de 1/86400, fut établie lentement avant et après la Révolution de 1789, et subit de nombreuses retouches. La photocopie (réduite aux 2/3) qui a été tirée ne porte pas la division récente en départements, mais en provinces de l'Ancien Régime. On voit une bande de terres dauphinoises enveloppant une Enclave de Valréas, qui comprend aussi Bouchet au Sud-Ouest et St Pantaléon et Rousset au Nord-Est. Notez aussi plusieurs villages enclavés, appartenant soit au Comtat, soit au Dauphiné, soit à la Principauté d'Orange, soit au Comté de Provence.

La carte de Capitaine, établie de 1817 à 1820 est une réduction au quart de l'échelle de Cassini, et porte la division en départements décrétée en 1790, et lentement élaborée. Le canton de Valréas a perdu Bouchet, St Pantaléon et Rousset, rendus à la Drôme. Mais, chose curieuse, ce canton reste contigu à celui de Vaison, séparé seulement par le pointillé à peine visible d'une limite cantonale, sur une distance d'environ 2 kms, entre les communes de Visan et de Buisson. Ainsi le canton de Valréas reste "accroché" au déplacement du Vaucluse.

Or, une carte actuelle sépare nettement par deux limites départementales, formant une marge de tracé irrégulier, le canton de Valréas de celui de Vaison. Au niveau de l'embranchement de la route D20, et de la N.94, cette marge est réduite à moins de 1km de large. Mais cet espace infime, que les voitures franchissent en moins de rien, suffit à enclaver le canton de Valréas.

En fait, ce terme "enclave" si récemment officialisé, quel sens réel, autre qu'administratif (il est vrai qu'en France l'administration est une réalité vivement ressentie) a-t-il pour les habitants de l'Enclave et des villages voisins ? Il semble, en tout cas, avoir servi une certaine publicité touristique et commerciale. Et il offre l'occasion d'une incursion dans un passé plusieurs fois centenaire.

A. Bernard.

NE PAS OUBLIER

— DE PAYER VOTRE COTISATION 1983

— DE VOUS INSCRIRE POUR LA SORTIE DU 15 MAI

